
[Philippines: le projet de la raffinerie de nickel de Sumitomo Corporation à Palawan rencontre une opposition croissante](#)

Même si en 1992, le gouvernement local de l'île de Palawan, dans un effort tendant à freiner la destruction et la dégradation des forêts du pays, a annulé les concessions octroyées à des exploitants forestiers (voir Bulletin du WRM N° 38), il n'a pas neutralisé la menace qui pèse sur l'intégrité des terres des communautés indigènes des Philippines. Il se fait qu'il y a des entrepreneurs miniers décidés à développer leurs affaires malgré l'opposition des communautés locales et les mises en garde qui leur ont été faites concernant les dommages que leurs activités pourraient causer à l'environnement.

Le projet d'installation d'une raffinerie de nickel d'un coût millionnaire, financé à 90% par le géant minier japonais Sumitomo Metal Mining Corp. et à 10% par Rio Tuba Nickel Mining Corp. (RTNMC) -une entreprise des frères Ronaldo et Manuel Zamora installée dans la région depuis de nombreuses années- concerne l'extraction de 10 000 tonnes de nickel. La production s'étalerait sur 20 ans, démarrerait cette année et s'accroîtrait progressivement.

Les activités d'exploitation de Rio Tuba se déroulent dans la région sud orientale de l'île de Palawan. Comprenant plus de mille îles et îlots abritant une flore et une faune tropicale très riches, disséminés dans 1,5 millions d'hectares, Palawan est la plus grande province des Philippines et elle constitue le foyer de plusieurs groupes indigènes parmi lesquels se trouvent les tagbunau, pala'wan, tau't bato y batak.

La population indigène de Rio Tuba s'est regroupée et s'est organisée afin de défendre ses terres, sa santé et sa façon de vivre. Les substances toxiques, produit des opérations minières, ont nuit visiblement aux sources d'eau car les barrages conçus pour retenir les déchets débordent pendant la saison des pluies, entraînant également l'obstruction des fleuves à cause de la vase. Les affections de la peau et les problèmes respiratoires soufferts par les habitants des communautés environnantes seraient dus à la poussière et aux déchets provenant d'une excavation latérale de la mine. Le projet proposé porterait encore un coup aux centaines de pêcheurs, d'agriculteurs et de peuples indigènes dont la survie dépend d'un environnement salubre.

En 1991 s'est créé le réseau Palawan NGO Network, Inc. (PNNI), formé d'organisations sociales et non gouvernementales de la province éponyme. C'est au nom de ce réseau que le Centre d'assistance légale environnementale (ELAC - Environmental Law Assistance Center) a présenté le 3 avril 2002 au Département d'aménagement de l'environnement, avec le soutien de l'organisation internationale Environmental law Alliance Worldwide (ELAW), un document sollicitant le refus du projet de construction de la raffinerie de nickel, d'un coût millionnaire.

Dans le document en question, il est fait une analyse critique des impacts écologiques, légaux et politiques du projet minier, indiquant qu'il va à l'encontre de plusieurs lois et de politiques directrices du pays. Le site du projet se trouve à l'intérieur des domaines ancestraux de la communauté pala'wan. Plus de 30 familles de cette communauté habitant les territoires concernés luttent pour réaffirmer leurs droits ancestraux à la terre afin de conserver leurs moyens de vie et redoutent

l'utilisation, dans le cadre de ce projet, des affleurements de pierre calcaire de Sitio Gutok, un affleurement considéré site sacré.

Pour ces raisons, ELAC affirme que le Certificat de conformité environnementale ne doit pas être accordé à ce projet minier. Le centre dénonce, par ailleurs, la forte opposition de la communauté qui prouve que l'entreprise concernée ne compte pas sur son accord. Ceci implique une violation à la Loi des Droits indigènes qui exige l'obtention du "consentement préalable libre et informé" après avoir présenté publiquement les intentions et les objectifs de l'activité projetée, afin que la communauté comprenne clairement la situation.

D'après le rapport présenté par ELAC au Département d'aménagement de l'environnement, RTNMC a employé des tactiques fallacieuses pour obtenir les signatures des dirigeants indigènes ainsi que celles des autres groupes concernés, qu'elle a annexé à posteriori à la déclaration d'impact environnemental. Les habitants des communautés ainsi que plusieurs groupes, dont ELAC, ont dénoncé publiquement les tromperies avec lesquelles l'entreprise a réussi à obtenir le soutien des dirigeants : "Ils ont été nombreux à être pris au piège car il leur a été demandé de signer une feuille annexe et, par la suite, ils ont appris qu'il s'agissait d'une lettre de soutien au projet minier".

Le 10 juillet 2001, le secrétaire du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles, Heherson Alvarez, a octroyé un certificat environnemental au projet, certifiant que celui-ci n'aurait pas d'impacts négatifs importants et que le proposant a observé toutes les conditions requises par le système d'Evaluation d'impact environnemental. Ledit certificat a été ratifié par la suite par le Conseil de Palawan pour le développement durable, un organisme administratif régulateur des projets environnementaux de la province.

On craint, par ailleurs, que le projet soit implanté en grande partie dans une zone où les activités sont interdites car elle comprend une région côtière abritant des récifs de corail. Les experts qui ont analysé la déclaration d'impact environnemental présentée par RTNMC ont signalé l'absence de certains détails sur le projet. De son côté, l'entreprise n'a pas dûment répondu aux questions concernant les moyens à mettre en œuvre afin d'empêcher la filtration du sulfure et des autres effluents dangereux de l'usine.

En septembre, ELAC s'est réuni avec le sénateur Robert Jaworski qui, à l'issue de cette rencontre, a adopté une résolution sénatoriale remettant en question le certificat de conformité environnementale. Par la suite, une autre résolution a encore été prise à ce sujet, à conséquence de quoi, le sénat a mené une enquête en décembre de l'année dernière, au cours de laquelle des représentants des ONG, des communautés indigènes et musulmanes et des agriculteurs de Palawan présentèrent leur cas. Le sénat a promis de donner suite à l'enquête et les personnes concernées sont actuellement en attente d'une intervention décisive de cet organe en défense de l'environnement et des habitants de Palawan.

D'après: "Pueblos indígenas de las Filipinas se oponen a la expansión de una mina de níquel", Drillbits & Tailings. Volume 7, N° 7, 5 septembre 2002, "Project Underground" cbaldi@moles.org; "Planned nickel plant in Palawan under fire", Jofelle Tesorio, Inquirer News Service, http://www.inq7.net/reg/2002/jan/28/reg_6-1.htm; Administrative Order N° 2000, http://www.psem.ph/download_files/dao/mine%20waste3.pdf

